

BOURSE DE CROISSANCE TSX

Programme des sociétés de capital de démarriage



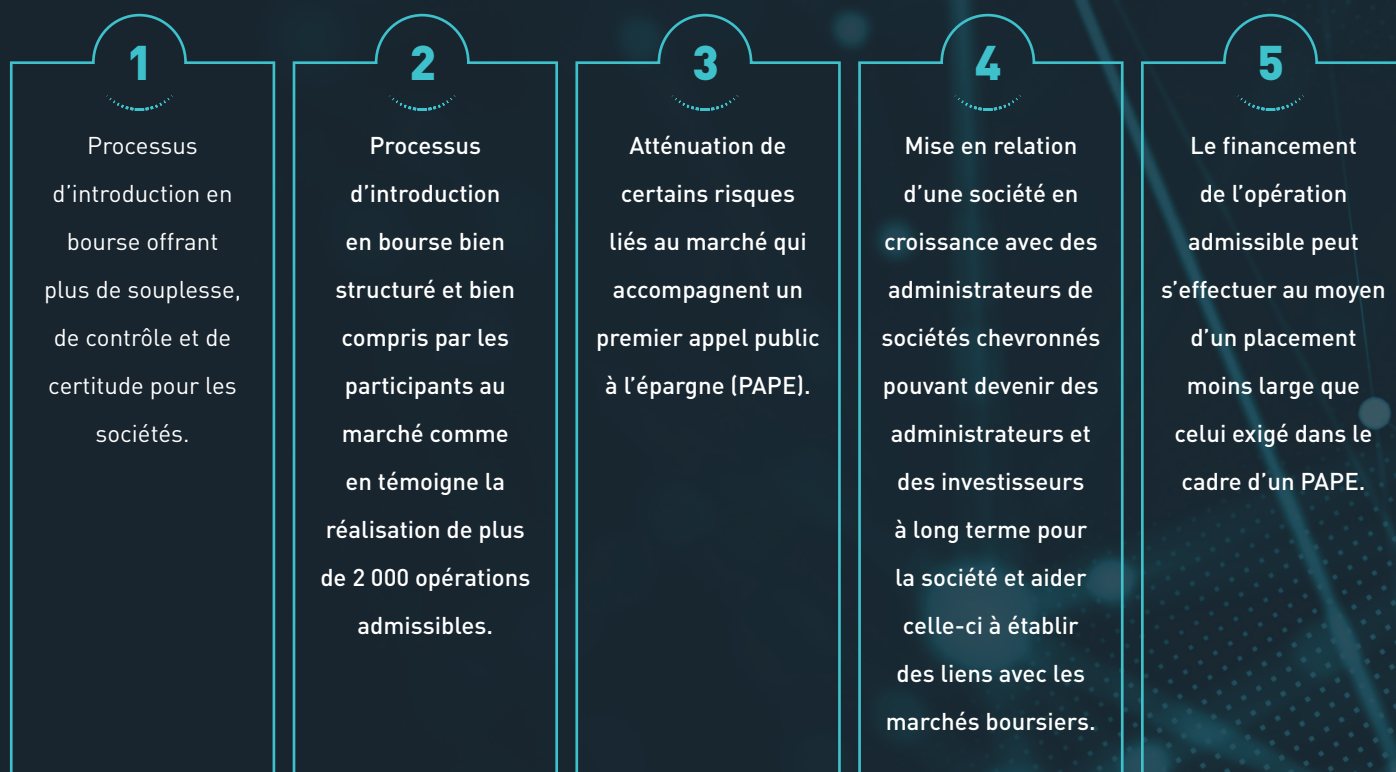
**VOIR LE FUTUR.
RÉALISER L'AVENIR.^{MD}**

Pourquoi recourir au programme des sociétés de capital de démarrage?

Les marchés publics peuvent offrir différents avantages aux sociétés. Parmi ces avantages, les plus importants sont **l'accès aux capitaux** et la **possibilité de mobiliser le capital-actions** pour réaliser des acquisitions. Ces marchés peuvent aussi offrir une liquidité aux investisseurs et aider les sociétés à être plus concurrentielles sur le plan du recrutement.

D'importantes raisons font que le programme des sociétés de capital de démarrage (SCD) est le moyen le plus couramment utilisé par les sociétés pour s'inscrire à la cote de la Bourse de croissance TSX (TSXV). Le programme des SCD intègre de nombreux mécanismes de contrôle et de contreponds répondant à des normes de gouvernance et de transparence qui profitent aux participants au marché, et établit des conditions propices à la réussite des entreprises inscrites en bourse.

Voici les raisons pour lesquelles une société envisagerait de réaliser une **opération admissible** au moyen d'une **SCD** :



Établir le lien avec les SCD

LISTE DES SCD

La TSXV tient une liste de toutes les SCD actuellement disponibles.

On peut obtenir cette liste à :

[LISTE DES SCD](#)

PORTAIL DU PROGRAMME DES SCD

Joignez notre équipe à : julian.russo@tmx.com, nous pouvons communiquer le profil de votre société à des décideurs qui s'intéressent aux SCD par le truchement du portail du programme des SCD.

Programme des sociétés de capital de démarrage

UNE INTRODUCTION EN DEUX ÉTAPES AU MARCHÉ DES CAPITAUX CANADIEN À LA TSXV

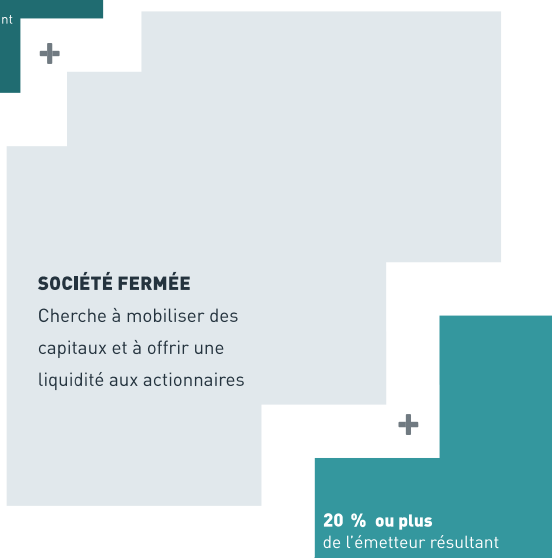
Propre au Canada, le programme des SCD aide les sociétés fermées à réaliser leur introduction en bourse. Une opération admissible est dans les faits une prise de contrôle inversée d'une SCD par une société en exploitation qui accédera dès lors au capital de la SCD, ainsi qu'à l'actionnariat et à l'expertise de celle-ci, en vue de réaliser son inscription à la TSXV ou à la Bourse de Toronto (TSX). C'est cette voie qu'empruntent le plus souvent les sociétés pour s'inscrire à la cote de la TSXV. Le programme des SCD a prouvé de façon remarquable qu'il constituait un ingrédient de la réussite d'une foule de sociétés faisant aujourd'hui figure de chefs de file sur les marchés canadiens.

Structure d'une opération admissible

SCD Les fondateurs fournissent les capitaux de lancement et créent une société.
Le placement des titres auprès du public suit au moyen d'un PAPE.

De 5 à 10 %
de l'émetteur
résultant

+



=

NOUVELLE SOCIÉTÉ OUVERTE

De 60 à 70 % des participations dans l'émetteur résultant sont détenues par les actionnaires de la société fermée, de sorte qu'ils en conservent le contrôle.

FINANCEMENT CONCOMITANT AUPRÈS D'INVESTISSEURS SANS LIEN DE DÉPENDANCE

Les pourcentages sont indiqués à titre d'exemple. Les modalités de chaque opération sont négociées entre les fondateurs de la SCD et la société fermée.

PLUS DE
2600*

SCD ont été créées

85 %*

des SCD ont réalisé une opération admissible

PLUS DE
75 G\$

de capitaux propres réunis par d'anciennes SCD

32 %

des sociétés actuellement inscrites à la TSX qui sont issues de la TSXV étaient auparavant des SCD

En tant que marché de capital de risque public au Canada, la TSXV donne aux sociétés en croissance un accès aux capitaux et offre aux investisseurs un marché d'investissement en capital de risque régi par des normes de conformité exhaustives.

Constituant une voie d'inscription unique, le programme des SCD propose aux sociétés en croissance un processus distinct en deux étapes pour leur permettre une introduction aux marchés des capitaux.

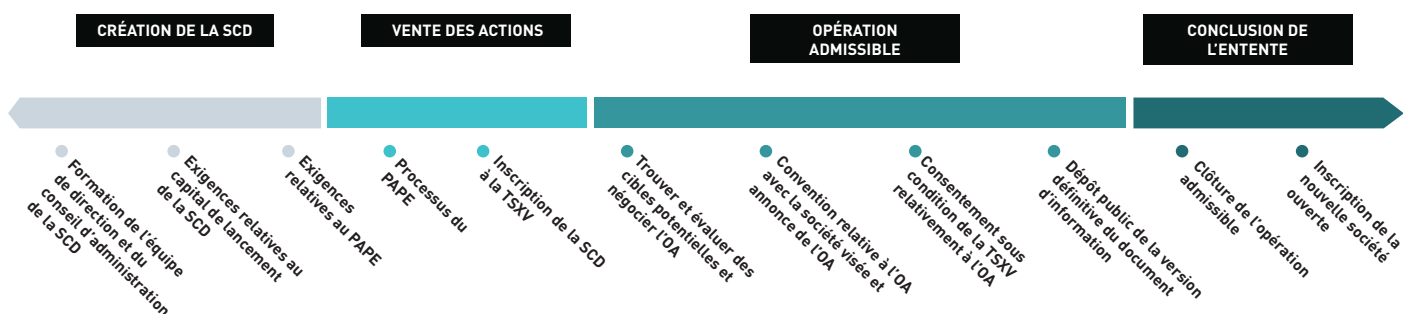
1^{re} étape | Premier appel public à l'épargne de la SCD

Le programme des SCD met les investisseurs ayant une expérience des marchés financiers en contact avec des entrepreneurs dont la société en croissance et en développement a besoin de capitaux et de compétences en gestion de sociétés ouvertes. À la différence d'un PAPE classique, le programme des SCD permet à des administrateurs et dirigeants chevronnés de constituer une société de capital de démarrage détenant des liquidités pour seul actif et n'exerçant aucune activité commerciale, de l'inscrire à la TSXV et de réunir des capitaux.

2^e étape | Opération admissible (OA)

La SCD utilise les fonds réunis pour rechercher une occasion d'investissement dans une entreprise en croissance. Lorsque la SCD a réalisé son opération admissible et acquis une entreprise active qui satisfait aux exigences d'inscription de la Bourse, ses actions continuent d'être négociées à la TSXV comme tout autre titre inscrit.

Le processus du programme des SCD



FORMATION DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SCD

Le conseil d'administration et la direction de la SCD (les « fondateurs de la SCD ») sont constitués d'au moins trois personnes possédant une combinaison appropriée d'expérience liée aux affaires et à l'exploitation d'une société ouverte, notamment :

- des antécédents positifs auprès de petites entreprises, comme en fait foi la croissance de ces sociétés;
- la capacité de mobiliser des capitaux;
- des antécédents positifs en matière de régie d'entreprise et de respect de la réglementation;
- une expérience technique dans le secteur d'activité approprié, selon le cas;
- la capacité de déceler des occasions appropriées d'acquisition de sociétés et d'y donner suite;
- une expérience positive à titre d'administrateurs ou de dirigeants auprès de sociétés ouvertes du Canada ou des États-Unis, comme en font foi la croissance de ces sociétés ou leur inscription à la TSXV ou à la cote d'une bourse ou d'un système de cotation à grande capitalisation, tels que la TSX, le NASDAQ ou la NYSE.

EXIGENCES RELATIVES AU CAPITAL DE LANCEMENT DE LA SCD

- Prix minimal des actions de lancement égal à 0,05 \$ ou à 50 % du prix d'offre du PAPE, selon le plus élevé des deux
- Minimum de 100 000 \$, maximum de 1 000 000 \$
- Montant minimum mobilisé auprès des administrateurs et dirigeants égal à 100 000 \$ ou à 5 % du produit total obtenu, selon le plus élevé des deux
- Souscription minimale de 5 000 \$ par chaque administrateur ou dirigeant

EXIGENCES RELATIVES AU PAPE

PAPE	PRODUIT BRUT TOTAL	PLACEMENT	AUTRES CRITÈRES
<p>Minimum 0,10 \$ par action</p> <p>Minimum de 200 000 \$</p> <p>Maximum de 9 500 000 \$</p>	<p>Maximum 10 000 000 \$</p>	<p>Minimum 150 actionnaires publics détenant chacun au moins 1 000 actions</p> <p>500 000 actions librement négociées</p> <p>20 % d'actionnaires publics</p>	<p>Aucun accord de principe* avec une société fermée</p>

* SELON LA DÉFINITION FOURNIE DANS LA POLITIQUE 2.4 – SOCIÉTÉS DE CAPITAL DE DÉMARRAGE

PROCESSUS DU PAPE

La SCD dépose le prospectus préliminaire auprès des autorités en valeurs mobilières compétentes et présente une demande d'inscription à la TSXV.

- La TSXV et les organismes de réglementation examinent le prospectus et avisent les conseillers professionnels de toute irrégularité.
- La société dépose un prospectus définitif lorsque toutes les irrégularités ont été corrigées à la satisfaction des organismes de réglementation.
- L'autorité en valeurs mobilières délivre un visa définitif signifiant l'acceptation du prospectus.
- Cette approbation permet à la SCD de commencer la vente des actions dans les provinces où un visa définitif a été délivré.
- Le courtier vend les actions de la SCD, conformément au prospectus et aux exigences de placement des titres auprès du public.
- À la clôture du PAPE, la SCD est inscrite à la cote de la TSXV. Son symbole comportera la mention « **.P** », qui indique qu'il s'agit d'une SCD.



INSCRIPTION DE LA SCD À LA TSXV

TROUVER ET ÉVALUER DES CIBLES POTENTIELLES ET NÉGOCIER L'OPÉRATION ADMISSIBLE

RESTRICTIONS TOUCHANT LES SCD	AVANTAGES
Restrictions quant à l'emploi du produit non lié directement au repérage d'actifs en vue de l'opération admissible	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des capitaux publics • Préservation du fonds de roulement
Seules des actions ordinaires acquises en contrepartie d'espèces, des options d'achat d'actions et des options du placeur pour compte peuvent être émises	<ul style="list-style-type: none"> • Structure du capital claire
Entiercement des actions des fondateurs de la SCD jusqu'à la conclusion de l'opération admissible	<ul style="list-style-type: none"> • Concordance des intérêts économiques des fondateurs de la SCD avec ceux des actionnaires

Lorsque la SCD trouve une entreprise appropriée afin de réaliser son opération admissible, elle publie un communiqué de presse annonçant qu'elle a conclu une convention relative à l'opération admissible concernant l'acquisition de cette entreprise.



CONVENTION RELATIVE À L'OPÉRATION ADMISSIBLE AVEC LA SOCIÉTÉ VISÉE ET ANNONCE DE L'OPÉRATION ADMISSIBLE

- La SCD rédige un projet de déclaration de changement à l'inscription ou de circulaire d'information offrant une information semblable à celle d'un prospectus au sujet de l'entreprise visée par l'acquisition, document qu'elle dépose auprès de la Bourse en même temps que toute la documentation justificative.
- La TSXV examine le document d'information et procède à l'évaluation de l'entreprise, de sa structure et des personnes concernées afin de s'assurer que l'émetteur résultant répond aux exigences d'inscription initiale de la Bourse.



CONSENTEMENT SOUS CONDITION DE LA TSXV RELATIVEMENT À L'OPÉRATION ADMISSIBLE

DÉPÔT DE LA VERSION DÉFINITIVE DU DOCUMENT D'INFORMATION

CLÔTURE DE L'OPÉRATION ADMISSIBLE

Puisqu'une opération admissible sans lien de dépendance ne nécessite habituellement pas l'approbation des actionnaires, la déclaration de changement à l'inscription est affichée sur SEDAR pendant au moins sept jours ouvrables, après quoi l'opération admissible est réalisée et l'entreprise acquise.

- L'entente comporte souvent d'autres éléments tels qu'un changement de dénomination sociale, un regroupement d'actions et un placement privé au moment de la clôture de l'opération admissible.
- Le suffixe « .P » du symbole est retiré et les titres de la société sont négociés à la TSXV comme ceux des autres sociétés inscrites.



INSCRIPTION DE LA NOUVELLE SOCIÉTÉ OUVERTE

Modèles de structure du capital

STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SCD

ACTIONS ORDINAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	PRIX PAR ACTION
Actions de lancement de la SCD (actions des fondateurs de la SCD)	2 000 000	0,05 \$
Actions visées par le PAPE de la SCD	4 000 000	0,10 \$
TOTAL DES ACTIONS ÉMISES ET EN CIRCULATION DE LA SCD	6 000 000	

STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ FERMÉE

ACTIONS ORDINAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	PRIX PAR ACTION
Actions des fondateurs de la société fermée	6 000 000	0,00 \$
Capitaux de lancement provenant de la famille et d'amis	8 000 000	0,05 \$
2 ^e ronde de mobilisation de capitaux de lancement	10 000 000	0,10 \$
3 ^e ronde de mobilisation de capitaux de lancement	12 000 000	0,30 \$
TOTAL DES ACTIONS ÉMISES ET EN CIRCULATION	36 000 000	

SOCIÉTÉ RÉSULTANT DE LA COMBINAISON DE LA SCD ET DE LA SOCIÉTÉ FERMÉE

EN SUPPOSANT UN COURS DE MARCHÉ DE 0,15 \$ POUR L'ACTION DE LA SCD AVANT L'ANNONCE DE L'OPÉRATION ADMISSIBLE (AVANT LE REGROUPEMENT)	ACTIONS	PRIX
Total des actions émises et en circulation de la SCD	6 000 000	0,15 \$
Regroupement à raison de 3 pour 1	-4 000 000	
Total des actions de la SCD (après le regroupement)	2 000 000	0,45 \$
Actions émises dans le cadre de l'acquisition de la société fermée	36 000 000	
Placement privé simultané	10 000 000	0,55 \$
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS ÉMISES DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION ADMISSIBLE	46 000 000	
TOTAL DES ACTIONS ÉMISES ET EN CIRCULATION DE L'ÉMETTEUR RÉSULTANT	48 000 000	

Très souvent, l'opération admissible est réalisée au moyen d'un échange d'actions en fonction de l'évaluation comparative de la SCD et de la société fermée, de sorte que les actionnaires de la société fermée détiendront collectivement la majorité des actions de l'émetteur résultant.

Pour consulter la liste des SCD actuellement disponibles ou la Politique 2.4 – Sociétés de capital de démarrage, visitez le

tsx.com/scd

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES SCD :

TORONTO

Services aux émetteurs
inscrits, Bourse de
croissance TSXV

Toronto

T 1 416 365-2210

natalie.ho@tmx.com

MONTRÉAL

Services aux émetteurs
inscrits, Bourse de
croissance TSXV

Montréal

T 1 514 788-2410

michel.landripet@tmx.com

CALGARY

Services aux émetteurs
inscrits, Bourse de
croissance TSXV

Calgary

T 1 403 218-2804

angie.yip@tmx.com

VANCOUVER

Services aux émetteurs
inscrits, Bourse de
croissance TSXV

Vancouver

T 1 604 602-6958

robert.helgason@tmx.com

© TSX Inc., 2020. Tous droits réservés. Il est interdit de copier, de distribuer, de vendre ou de modifier le contenu du présent document sans obtenir le consentement écrit préalable de TSX Inc. Ces renseignements sont fournis à titre informatif seulement. Ni Groupe TMX Limitée ni ses sociétés affiliées ne garantissent l'exhaustivité des renseignements qui figurent dans le présent document et ne sont responsables des erreurs ou des omissions que ceux-ci pourraient comporter ni de l'utilisation qui pourrait en être faite. L'information présentée ne vise pas à encourager l'achat de titres inscrits à la Bourse de Toronto ou à la Bourse de croissance TSX. Le Groupe TMX et ses sociétés affiliées ne cautionnent ni ne recommandent les titres mentionnés dans le présent document. Le présent document ne vise pas à offrir des conseils en placement, en comptabilité ou en fiscalité ni des conseils juridiques, financiers ou autres, et l'on ne doit pas s'en remettre au présent document pour de tels conseils. TMX, le logo de TMX, Groupe TMX, Bourse de Toronto, TSX, Bourse de croissance TSX, TSXV et Voir le futur. Réaliser l'avenir. sont des marques de commerce de TSX Inc. Toutes les autres marques déposées et de commerce utilisées dans ce document appartiennent à leurs propriétaires respectifs.